

SECTION I : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de l'entreprise**1.1 Identificateur du produit**

Produit Nom : Tyrolienne ST

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Agent mouillant

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : La compagnie Aquatrols
1273, voie impériale
Paulsboro, NJ 08066

Site Web : www.aquatrols.com

Téléphone Numéro : (856) 537-6003

Courriel : Renseignements@aquatrols.com

1.4 Téléphone d'urgence

Téléphone Numéro : CHEMTREC - (800) 424-9300

SECTION II : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du****mélange Description du produit :**

Mélange Classification selon 29 CFR
1910.1200 Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage du SGH

Produit non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

2.3 Autres dangers qui n'entraînent pas de classification

Légèrement irritant pour les yeux et la peau.

SECTION III : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substance/mélange : Mélange

3.2 Ingrédients dangereux

Aucun ingrédient n'est dangereux

3.3 Ingrédients et impuretés non dangereux

Mélange

SECTION IV : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Conseils généraux : Montrez cette FDS au médecin présent. Le premier répondant doit se protéger.
Placer les vêtements affectés dans un sac scellé pour les décontaminer ultérieurement.

Inhalation : Voie d'exposition négligeable ou peu probable.
En cas d'inhalation, retirer à l'air frais. Consultez un médecin au besoin.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consultez un médecin si l'irritation se développe ou persiste. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact visuel : Rincez les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez un examen médical attention si une irritation oculaire se développe ou persiste.

Ingestion : Ne provoquez pas de vomissements sans avis médical. Si la victime est conscient, rincer à l'eau, rester au repos, ne rien donner de manger ou de boire, et de ne pas laisser la victime sans surveillance. Des vomissements peuvent survenir spontanément. Consultez un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, tant aigus que retardés.

Symptômes après inhalation :

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants; comme l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.

Symptômes après contact avec la peau :

Le contact avec la peau peut aggraver la peau existante maladie.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Note au médecin :

Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faut tenir compte de la possibilité d'une surexposition à des matériaux autres que ce produit.

Traiter symptomatiquement. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

SECTION V : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Fluides extincteurs

Milieux d'extinction appropriés : Produit chimique sec, CO2, mousse, pulvérisation d'eau. Milieux extincteurs inappropriés : Jet d'eau à grand volume (mousse possible)

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers pendant la lutte contre les incendies : Dans des conditions d'incendie, brûle.

Produits de décomposition dangereux : Carbone oxydes.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets.

Renseignements supplémentaires : Procédure normalisée pour les feux chimiques. Collecter les eaux d'extinction d'incendie contaminées séparément. Celle-ci ne doit pas être rejetée dans les drains. Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction



Fiche de données de sécurité
Conformément à la norme OSHA 29 CFR 1910.1200

Date d'émission :

4

d'incendie contaminées doivent être
éliminés conformément à la réglementation
locale.

SECTION VI : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Portez un équipement de protection approprié. Pour de plus amples renseignements, voir la section VIII « Contrôle de l'exposition et protection individuelle ».

6.2 Précautions environnementales

Ne pas jeter dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le déversement accidentel de produits dans les drains et les cours d'eau en raison de la rupture des contenants ou des systèmes de transfert. Les déversements doivent être signalés aux organismes locaux.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Arrêtez les fuites si vous pouvez le faire en toute sécurité. Faites un barrage avec du sable ou de la terre inerte (n'utilisez pas de matériaux combustibles).

Rétablissement : Imprégnez-vous de matériaux absorbants inertes. Pelletez ou balayez. Conserver dans un contenant fermé approprié pour l'élimination. Ne remettez jamais les déversements dans les contenants d'origine pour les réutiliser.

Décontamination/nettoyage :	Nettoyez soigneusement la surface contaminée. Laver les restes non récupérables avec de grandes quantités d'eau. Récupérez l'eau de nettoyage pour l'élimination ultérieure. Décontaminer les outils, l'équipement et l'équipement de protection individuelle dans une zone séparée.
-----------------------------	---

Disposer conformément à la réglementation locale.

6.4 Renvoi à d'autres articles

Voir la section VII pour la manipulation et l'entreposage.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour la manipulation sécuritaire de la substance ou du mélange.

Technique Mesures : L'oxyde d'éthylène peut s'accumuler dans l'espace libre du contenant.



Fiche de données de sécurité
Conformément à la norme OSHA 29 CFR 1910.1200

Date d'émission :

6

Assurer une ventilation adéquate.

Conseils sur la manipulation et l'utilisation sécuritaires : Évitez d'inhaler de la vapeur ou du brouillard.
Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène :

L'hygiène personnelle est une mesure importante de contrôle de l'exposition en milieu de travail et les mesures générales suivantes Des mesures doivent être prises lors de la manipulation ou de la manipulation de ce matériel :

- 1) Ne pas entreposer, utiliser ou consommer d'aliments, de boissons, de produits du tabac ou de cosmétiques dans les endroits où ces matières sont entreposées.
- 2) Lavez-vous soigneusement les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.
- 3) Lavez rapidement la peau exposée pour éliminer les éclaboussures accidentelles ou le contact avec le matériau.

7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités**Recommandé :**

Gardez le contenant hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

À éviter :

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources de l'allumage.
Tenir à l'écart des matériaux incompatibles

Stabilité de l'entreposage**Entreposage Température :**

Aucune donnée disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section I

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**Commentaires généraux**

Ces recommandations fournissent des conseils généraux pour la manipulation de ce produit.



Fiche de données de sécurité
Conformément à la norme OSHA 29 CFR 1910.1200

Date d'émission :

8

Étant donné que les environnements de travail et les pratiques de manutention varient, les procédures de sécurité doivent être

élaboré pour chaque application prévue. Les fabricants d'équipement peuvent généralement obtenir de l'aide pour la sélection, l'utilisation et l'entretien de l'équipement de protection des travailleurs.

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôle de l'exposition

Exposition Limites :	Non établi
Mesures de protection :	Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité sont près du poste de travail. Équipement d'urgence immédiatement accessible, avec mode d'emploi. Le choix de l'équipement de protection individuelle approprié doit être fondé sur une évaluation des caractéristiques de rendement de l'équipement de protection par rapport à la ou aux tâches à effectuer, aux conditions présentes, à la durée d'utilisation et aux dangers et/ou risques potentiels qui peuvent survenir pendant l'utilisation.
Respiratoire Protection : appareils approuvés	Lorsque des respirateurs sont nécessaires, utilisez des en fonction des concentrations atmosphériques réelles ou potentielles et conformément aux normes réglementaires et/ou aux recommandations industrielles appropriées.
Protection des mains :	Gants. Veuillez respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de percée fournies par le fournisseur des gants. Tenez également compte des conditions locales particulières dans lesquelles le produit est utilisé, comme le danger de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux :	La protection des yeux et du visage varie en fonction du travail, des conditions environnementales et des pratiques de manutention. L'équipement approuvé approprié doit être choisi pour l'utilisation particulière destinée à ce matériau. Le contact avec les yeux doit être évité par l'utilisation de vitres de sécurité avec écrans latéraux.
Protection corporelle :	Chaussures protégeant contre les produits chimiques; imperméable vêtements.

Mesures d'hygiène :

L'hygiène personnelle est une mesure importante de contrôle de l'exposition en milieu de travail et les mesures générales suivantes Des mesures doivent être prises lors de la manipulation ou de la manipulation de ce matériel :

- 1) Ne pas entreposer, utiliser ou consommer d'aliments, de boissons, de produits du tabac ou de cosmétiques dans les endroits où ces matières sont entreposées.
- 2) Lavez-vous soigneusement les mains et le visage avant de manger, de boire, de consommer du tabac, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes.
- 3) Lavez rapidement la peau exposée pour éliminer les éclaboussures accidentelles ou le contact avec le matériau.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES**9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et**

chimiques de base **État physique :** Liquide

Formulaire : Liquide

Couleur : Clair à nuageux

Odeur : Léger

Odeur Seuil : Aucune donnée disponible

pH : 5,0 à 7,5 (5% p/p)

Congélation Point : 23 °F (-5°C)

Point chaud : > 399 °F (> 204°C) Coupe fermée Pensky-Martens

Évaporation Taux : Pas déterminé

Inflammabilité : Brûlera

Limite supérieure d'explosivité : Aucune donnée disponible **Limite inférieure**

d'explosivité : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible **Densité relative :**

>1,02 g/mL (25

°C) **Solubilité :** Dispersable dans l'eau

Partition n-octanol/eau : Aucune donnée disponible **Température d'auto-**

inflammation : Aucune donnée disponible

Décomposition thermique : Aucune donnée

Date d'émission :

11

disponible **Viscosité** : Aucune donnée
disponible

Explosif Propriétés : Aucune donnée disponible

Oxydant Propriétés : Aucune donnée disponible

9.2 Autres renseignements

Sans objet

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5 Matériaux incompatibles

Des bases solides. Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION XI : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**11.1 Information sur les effets****toxicologiques Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 10 200 mg/kg –
Rat Par analogie

Toxicité aiguë par inhalation : Aucune donnée
disponible Toxicité cutanée aiguë : Aucune
donnée disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration : Aucune donnée disponible)

Corrosion/irritation cutanée

Peau Irritation : Lapin
Légère irritation
Par analogie

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Oeil Irritation : Lapin
Légère irritation
Par analogie

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Aucune donnée disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro : Aucune donnée disponible
Génotoxicité in vivo : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction et la fertilité : Aucune donnée disponible
Toxicité pour le développement/teratogénicité : Aucune donnée disponible

SECTION XII : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique aiguë : Selon les données sur les composantes, ce produit n'a pas d'effets nocifs connus sur les organismes aquatiques testés selon les critères de classification des mélanges.

Toxicité aquatique chronique :

Selon les données sur les composantes, ce produit n'a pas d'effets nocifs connus sur les organismes aquatiques testés selon les critères de classification des mélanges.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation de la PBT et de la vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

SECTION XIII : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ALIÉNATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Conseils sur l'élimination : Les ajouts chimiques, le traitement ou la modification de ces matières peuvent : rendre les renseignements sur la gestion des déchets présentés dans la présente FDS; incomplet, inexact ou autrement inapproprié. Veuillez noter : que les exigences locales en matière d'élimination des déchets peuvent être plus restrictives ou autrement différentes des lois et règlements fédéraux. Consultez les règlements locaux concernant l'élimination appropriée de ces matières.

Contaminé Contenants : Rincez avec un solvant approprié. Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementation locale.

SECTION XIV : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG/OACI/IATA

14.1 Numéro UN

Non classé comme dangereux

14.2 Nom réglementaire UN Modèle

Sans objet

14.3 Classe de danger pour le transport

Sans objet

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers environnementaux

Autres Renseignements : Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières d'utilisation

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.1 Transport terrestre

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.2 Transport maritime

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

14.6.3 Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de Marpol 73/78 et le code GRV

Sans objet.

SECTION XV : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Législation sur l'innocuité propre à la substance ou au mélange****15.1.1 Règlements de l'UE**

Aucune restriction selon l'annexe XVII de REACH. Ne contient pas de substances candidates à REACH .

15.1.2 Règlements nationaux

Aucune information disponible

15.2 Évaluation de l'innocuité chimique

Aucune information disponible

SECTION XVI : AUTRES RENSEIGNEMENTS**Plus d'information****Abréviations**

ADR :	Accord européen concernant le transport international de Marchandises dangereuses par route
IMDG :	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
CL50 :	Concentration létale 50%
DL50 :	Dose létale 50%
CE50 :	Dose efficace 50%
CLP :	Classification, étiquetage et emballage
NCA :	Service des résumés chimiques
RID :	Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses Marchandises par chemin de fer
IATA-DGR :	Association du transport aérien international Marchandises dangereuses Règlements

Date d'émission :

16

SGH : Système général harmonisé (SGH) d'étiquetage des produits chimiques Produits

PORTÉE : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des Produits chimiques

Dernière mise à jour : 10 avril 2025

L'information contenue dans la présente FDS, à notre connaissance, est exacte aux données de publication. Cette information se veut un guide pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et la dissémination sécuritaires, et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de qualité. L'information ne se rapporte qu'au matériel spécifique et peut ne pas être valide en combinaison avec d'autres produits ou utilisée dans un procédé, à moins d'indication contraire dans le texte.